

Pourquoi & comment fermer une auto-entreprise

La fermeture d'une auto-entreprise n'est **pas synonyme d'échec**, bien au contraire. L'auto-entreprise est souvent utilisée pour **tester une idée de projet**. La finalité logique est donc de **confirmer ou infirmer** son idée.

Fermeture : volontaire

Il existe deux raisons pour une [cessation d'activité d'auto-entrepreneur](#) volontaire :

- Soit son activité se **développe et il décide donc de fermer son auto-entreprise pour créer une société**;
- Soit il a pu constater que **son idée de projet n'était pas suffisamment aboutie et il met fin à son activité**.

Bon à savoir : Les formalités pour [passer du régime d'auto-entrepreneur à celui d'une autre société](#) sont souvent complexes. Pensez à vous faire accompagner par des professionnels.

involontaire :

Lorsque l'auto-entrepreneur effectue une déclaration de chiffre d'affaires nul durant **deux années consécutives**, il est **automatiquement radié** des registres et **perd son statut d'auto-entrepreneur**.

cas, on parle plutôt d'une perte du régime de l'auto-entreprise, car vous basculez sous le statut de l'entreprise individuelle classique, mais vous n'êtes pas radié des registres.

les démarches :

Au même titre que la création d'auto-entreprise, la procédure de fermeture est relativement rapide.

L'auto-entrepreneur informe le **CFE (Centre de Formalités des Entreprises)** de la cessation de son activité, via le [formulaire P2-P4 auto-entrepreneur](#) ,**en ligne** ou par voie **postale**.

Bon à savoir: en cas de cessation involontaire, l'auto-entrepreneur n'a pas besoin de réaliser de formalités particulières.

Refaire une auto-entreprise

Si vous avez créé une auto-entreprise qui a dû être fermée pour une **quelconque raison**, vous pouvez **créer à nouveau une autre auto-entreprise, quelques mois** ou années **plus tard**.

photo : D.R.